

Je soutiens

L'hôpital de La Pitié Salpêtrière



☐ Mme ☐ Mr ☐ Mr et Mme _____

Raison sociale / Entreprise : _____

Code APE/Siret : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Email : _____

Je fais un don d'un montant de :

☐ 30€ ☐ 80€ ☐ 150 € ☐ 500€ Autre : _____

Je souhaite soutenir :

- ☐ L'amélioration de la qualité de vie des patients hospitalisés
- ☐ L'acquisition d'équipements médicaux de pointe
- ☐ Les programmes de recherche innovants
- ☐ La rénovation du patrimoine hospitalier
- ☐ Autre : _____

J'effectue mon don :

- ☐ Par chèque, libellé à l'ordre de l' **Hôpital Universitaire Pitié Salpêtrière - Trésor Public**
- ☐ Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement : « **Don Hôpital PSL** »

Virement de France et de l'étranger

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004240	89	Régie Hôpital Pitié Salpêtrière
IBAN				BIC
FR76 1007 1753 0030 0020 0424 089				TRPUFRP1

Date : __ / __ / ____

Signature (obligatoire) :

Ce bulletin est à signer et à renvoyer accompagné de votre chèque ou ordre de virement à :

Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix - Direction du Mécénat - 83 boulevard de l'Hôpital - 75013 PARIS

En tant qu'établissement de l'AP-HP, les Hôpitaux Universitaires PSL-CFX sont habilités à recevoir des dons et des legs.

(Instruction fiscale 5B3311-18 / Loi n°2009-879 modifiée – articles L. 6141-1 et L.6141-2-1)

En tant que donateur particulier, si vous êtes imposable en France, en soutenant notre hôpital, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. (ex. : votre don de 100€ ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale).

Si vous représentez une entreprise mécène, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 60% du montant de son don, limité à 0,5% du chiffre d'affaire de l'entreprise (ex. : votre don de 5000€ ne vous coûte réellement que 2000€ après déduction fiscale). Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre don.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous pouvez, en vous adressant par écrit aux Hôpitaux Universitaires PSL-CF, avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier donateurs et demander leur rectification. Vos coordonnées ne font l'objet d'aucune communication extérieure et sont réservées à l'usage exclusif des Hôpitaux Universitaires PSL-CFX.

MERCI DE VOTRE GENEROSITE !